



DÉCLARATION FSU 11: CTSD du 09 février 2016

Il s'agit aujourd'hui de préparer la dernière rentrée du quinquennat inscrit en 2012, sous la priorité au primaire. Si la FSU a salué cet engagement, force est de constater que les résultats peinent sévèrement à se concrétiser dans les écoles. L'analyse du SNUipp-FSU est aujourd'hui confirmée par le comité de suivi de la Loi de Refondation : les nouveaux dispositifs (Plus de Maîtres que de Classes, Scolarisation des enfants de moins de 3 ans,...), quand ils existent, se mettent en place aux dépens des effectifs par classe, des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (RASED, CMPP...) ou encore de la formation et du remplacement. Les personnels ne sont pas dupes et constatent pour beaucoup d'entre eux la dégradation de leurs conditions de travail et de la scolarisation des élèves.

Pour le premier degré, le nombre de postes attribués à l'Académie de Montpellier témoigne de la réalité sociale de la Région Languedoc-Roussillon qui cumule les difficultés, en terme de chômage, de précarité et de pauvreté. Si cette dotation est plus favorable qu'on ne pouvait s'y attendre, le nombre d'élèves par classe ne diminuera guère et restera supérieur à la moyenne des pays voisins. La taille des classes, déterminante pour la réussite des élèves comme le confirment plusieurs études, doit baisser : pas plus de 25 élèves par classe et pas plus de 20 élèves en REP et en classe multi-niveaux, pas plus de 15 élèves pour les moins de 3 ans, effectifs allégés dans les classes scolarisant au moins un-e élève en situation de handicap. Pour la FSU, la définition de seuils en toute transparence est nécessaire au respect de l'équité et un premier pas indispensable à la restauration de la confiance des enseignants à l'égard des modes de gestion administrative. Restaurer la confiance, c'est aussi respecter les représentants des personnels. À ce propos, la FSU déplore la transmission tardive des documents préparatoires à ce CTSD et, malgré notre demande, la modification de leur format dégradant lisibilité et transparence.

Le département de l'Aude bénéficie de 10 % de la dotation académique soit 30 postes ; cette dotation importante valide le bien-fondé de nos revendications mais elle ne constitue, en fin de quinquennat qu'une étape bien tardive du plan d'urgence de 120 postes réclamé par la FSU11 pour pallier aux difficultés criantes du terrain liées aux suppressions de postes de l'époque Sarkozy. Notre département restera encore dans une situation difficile pour faire face à tous les besoins.

Ainsi, **en maternelle**, 13 écoles auront des effectifs au-dessus de 27 élèves par classe et 12 resteront à plus de 25 élèves par classe. Rappelons que le nombre moyen d'élèves par classe en maternelle se situe autour de 25 élèves pour la moyenne académique alors qu'il est de 28 pour notre département !

En **élémentaire**, 2 écoles seront à plus de 27 élèves de moyenne et 20 écoles auront plus de 25 élèves par classe.

En **primaire**, avec des classes souvent à multi-niveaux, 12 écoles seront confrontées à des moyennes supérieures à 25 élèves.

Concernant la relance des **RASED**, aucune mesure ne figure dans vos propositions, Mme l'Inspectrice d'Académie. Ainsi sur les 19 RASED que compte notre département, 12 sont incomplets. Pour couvrir de façon efficiente les besoins du territoire, la FSU revendique un RASED complet (1 psychologue, 1 maître G et 2 maîtres E) pour 800 élèves. Il faudrait 38 RASED pour notre département. Il manque donc 58 postes : 18 psychologues, 28 maîtres G et 12 maîtres E.

Sur le **remplacement**, les mesures présentées aujourd'hui prévoient l'ouverture de 2 postes de TRBD qui ne feront que compenser les 2 postes fermés en septembre. Si l'on envisage notre droit à 36 semaines de **formation continue** sur temps de travail dans une carrière, notre département disposant de 18 TRBD-FC, il manque 32 postes pour assurer à tous une semaine de formation continue par an.

Dispositifs 'plus de maîtres que de classes' et scolarisation des moins de 3 ans

Dans vos documents préparatoires, Mme l'Inspectrice d'Académie, vous proposez d'implanter 5 dispositifs 'plus de maîtres que de classes', essentiellement en REP, et 3 dispositifs TPS pour la scolarisation des moins de 3 ans. Malheureusement, ces dispositifs se mettent en place aux dépens des effectifs par classe, des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (type RASED ou CMPP...) ou encore de la formation et du remplacement. Ainsi, si les ouvertures de PDMQDC en REP peuvent compenser les récentes fermetures des postes d'animation soutien, quid du rural et de nombreux autres territoires qui voient une inquiétante multiplication des problèmes de scolarisation liée au manque de moyens face à la difficulté scolaire voire à des formes de violence de plus en plus problématiques au quotidien ?

Concernant la scolarisation des moins de 3 ans, élément important pour la réussite de la scolarité, les mesures envisagées restent très insuffisantes pour relancer l'accueil des TPS à l'école maternelle et leur taux de scolarisation va encore stagner autour des 12 % bien loin des 45 % de 2 000.

Notre département en hausse démographique sur la période 2000-2014 est passée de 1426 TPS scolarisés en 2000 à 470 prévus à la rentrée 2016. Comment cette hécatombe de plus de 900 TPS a-t-elle été possible si ce n'est par choix comptable de l'institution, le choix de la maternelle comme variable d'ajustement pour dégonfler artificiellement la hausse des effectifs ! Ce choix budgétaire, à l'opposé d'une véritable priorité à l'école, a dégradé la tradition d'accueil des tout petits dans nombre de territoires et mis à mal l'un des principaux leviers de réussite scolaire et de lutte contre les déterminismes sociaux. Si l'on veut changer cela, les dispositifs actuels de « scolarisations des moins de 3 ans » ne doivent pas être mis en place au compte-goutte mais largement développés !

Pour atteindre l'objectif de 30 % d'une classe d'âge scolarisée en 2016, il manque 60 postes pour des classes à 20 élèves, 80 postes pour des classes à 15 élèves. Ces deux dispositifs resteront donc marginaux et ne correspondent pas aux annonces faites dans les médias.

Concernant la **prise en charge des élèves en situation de handicap**, la scolarisation des élèves ne tient que par l'engagement volontariste de collègues qui commencent sérieusement à s'essouffler du fait d'un manque évident de moyens, de formation et de considération. À ce propos, nos départements sont largement sous-dotés en personnels AESH face à la montée en puissance de la scolarisation d'élèves en situation de handicap avec notification MDPH. Quelles mesures allez-vous prendre pour faire face à ce grave problème qui mine le quotidien de nombreuses écoles ?

Au moment où la République elle-même est mise en danger, l'appauvrissement des populations, combiné à la dégradation du service public d'éducation depuis dix ans, creuse les inégalités et remet en cause le vivre ensemble, avec les résultats que l'on sait. Avec la mise en concurrence de la misère entre les départements et les territoires, nous prenons le risque énorme de laisser s'installer des situations potentiellement explosives. La FSU réaffirme la nécessité d'une réorientation économique et sociale de la politique plaçant en son cœur les principes de justice, de solidarité et d'égalité pour faire place à tous et à toutes dans notre société, et lutter contre le sentiment d'exclusion sociale et économique dont se nourrissent l'extrême droite et le travail d'embrigadement d'une fraction de la jeunesse par des fanatiques. Ce n'est qu'en rendant effectives ses valeurs dans les politiques publiques et dans le fonctionnement concret de notre société que l'École peut pleinement et efficacement jouer son rôle de formation à la citoyenneté. Cela suppose qu'elle ait aussi les moyens de son bon fonctionnement pour remplir ses missions. 30 postes supplémentaires c'est appréciable, il ne faudra pas s'en tenir là pour améliorer le service public d'éducation dans notre département et œuvrer à la réussite de tous nos élèves.